



> SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA FONCTION

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PUBLIC

Encadrant, RH, dirigeant - Membre du CHSCT - Tout salarié ayant des responsabilités dans le management de la prévention des risques professionnels.
Pré-requis : Maîtriser les savoirs fondamentaux.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de mettre en place un programme d'actions en matière de santé sécurité au travail visant à prévenir les risques professionnels au sein de l'entreprise en lien avec les différents services et les différentes fonctions.

DURÉE

12 jours.

CONTENU

Module 1 :

Le référent en matière de sécurité et d'environnement

Module 2 :

Les accidents de travail et maladies professionnelles

Module 3 :

Le Document Unique d'Évaluation des Risques

Module 4 :

L'évaluation du poste de travail - Prévention TMS

Module 5 :

Les risques psycho-sociaux

Module 6 :

Prévention du risque « bruit »

Module 7 :

Le risque chimique

Module 8 :

La pénibilité au travail

Module 9 :

La conformité des machines et des équipements de travail

Module 10 :

Les risques incendie et ATEX

Module 11 :

Le plan de prévention et intervention des entreprises extérieures

Module 12 :

La prévention des conduites dangereuses et addictives

Options possibles :

Norme ISO 14001 - Sensibilisation à l'environnement

Norme OSHAS 18001 - Présentation et exploitation
Norme ISO 26000 - La norme de référence sur la RSE

Règlementation

Article L. 4121-1 du Code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail
- des actions d'information et de formation
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

VOS CONTACTS

02 99 52 54 52 (35)
 02 97 76 00 55 (56)
 02 96 58 69 86 (22 et 29)

DATES ET TARIFS

Calendrier actualisé en ligne ou format papier sur demande

LIEUX

Brest, Lorient, Quimper, Redon, Rennes, Saint-Brieuc

VALIDATION

Remise d'une attestation de compétences.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Utilisation d'une grille de compétences lors des mises en situation collectives et individuelles.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Présentation de la réglementation.
 Exemples - applications pratiques.
 Apports méthodologiques.
 Échanges avec le groupe.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET ENCADREMENT

Application d'entreprise afin d'analyser, d'évaluer et de proposer des axes d'amélioration.
 Remise d'un manuel de formation.